

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO

-----

## **CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES ZONES HUMIDES**

**Thème : « Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et  
la nature »**

**Allocution de Madame Arlette SOUDAN-NONAUT,  
Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et  
du Bassin du Congo**

**Brazzaville, le 01 février 2022**

**Mesdames et Messieurs,  
Chers compatriotes,**

Il y a 51 ans, le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar, était adopté un traité international d'importance majeure pour notre planète : la convention pour la protection des zones humides.

Les zones humides sont tous ces lieux de contact entre la terre et l'eau : lacs, marais, tourbières, mangroves, étangs, bords des fleuves et des rivières, littoraux à demi immergés, qui sont autant de lieux d'échange entre le monde aquatique et le monde terrestre, formant ainsi une biomasse de valeur exceptionnelle.

Exceptionnelle est bien le mot qui convient, car les zones humides ne sont pas seulement essentielles dans le cycle d'approvisionnement de l'humanité en eau propre, elles jouent aussi un rôle clé dans l'atténuation des risques naturels comme les inondations ainsi que dans le stockage du carbone dans les tourbières et les mangroves. Leurs sols gorgés d'eau sont également de très précieux réservoirs de biodiversité : près de 40 % des espèces animales de la planète y vivent ou s'y reproduisent, dont la moitié des oiseaux et les deux tiers des poissons.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers compatriotes,**

Malgré les grands progrès accomplis en matière de conservation et de protection, les zones humides restent malheureusement parmi les écosystèmes les plus menacés au monde. 64 % d'entre elles ont disparu depuis un siècle et ces 20 dernières années elles ont encore diminué de 7 %, à un rythme trois fois supérieur à celui de la déforestation. Leur préservation se heurte aux besoins économiques locaux, à la production agricole intensive, à l'urbanisation et à la surexploitation de leurs ressources en eau. Elle se heurte aussi au déversement incontrôlé des produits polluants, des pesticides et des déchets plastiques. Elle se heurte enfin à notre fâcheuse tendance à détruire tout ce qui nous gêne : les mauvaises herbes, les oiseaux, les insectes pollinisateurs, les fossés naturels, les marais, les étendues d'eau, en toute inconscience de leur rôle crucial d'amortisseurs climatiques.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers compatriotes,**

La République du Congo notre pays n'est pas à l'abri de ces menaces. Nos zones de mangroves par exemple, qui ont perdu près de la moitié de leur superficie, doivent impérativement être restaurées, tout comme doivent être protégées dans leur intégrité les tourbières du Bassin du Congo, dont je rappelle qu'elles séquestrent deux fois plus de carbone que les forêts. Mais la République du Congo a un atout précieux : celui d'avoir à sa tête un écologiste engagé qui a fait de la protection de l'environnement une de ses priorités. Car c'est bien grâce à l'implication personnelle du Chef de l'État, Son Excellence le Président **Denis SASSOU-N'GUESSO**, que la convention de Ramsar a depuis 1998 inscrit 14 sites congolais sur la liste

des zones humides d'importance internationale et qu'elle s'apprête à en inscrire de nouveau. Du lac Télé aux parcs nationaux, des rapides du Djoué à la vallée du Niari, ces sites répertoriés concernent pour l'instant neuf de nos départements. Leur cartographie précise, ainsi que la réactualisation des données scientifiques, font partie des tâches auxquelles mon ministère s'est attelé.

**Mesdames et Messieurs,  
Chers compatriotes,**

Si les forêts et les tourbières du Bassin du Congo sont le poumon du monde, les zones humides en sont en quelque sorte les reins. Les zones humides ne sont pas des places perdues, ni des espaces inutiles qu'il conviendrait d'assécher à des fins d'exploitation mercantile. Ce sont des réceptacles et des incubateurs de vie indispensable à la biodiversité et à l'équilibre climatique.

Leur protection nous incombe et pour cela, sachons réfléchir plus haut et plus loin que nous-mêmes, pensons à nos enfants, ayons un rapport plus humble avec un environnement dont nous sommes les gardiens et non les propriétaires.

**« Lorsque nous exploitons la création, nous détruisons le signe de l'amour de Dieu »** a dit le Pape François. De cette création, les zones humides sont une part essentielle. À nous de savoir les préserver.

Je vous remercie.

**Arlette SOUDAN-NONAUT. -**